

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



No 28 mars 2026

Messe de Noël 24.12.2025

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX




Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

4	Administration communale	
5	Autorités communales	
6	Gestion des déchets	
7	Baby-sitting - Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant	
9	Infos Seniors	
13	Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16.12.2025	
26	Rétrospective de fin d'année	
27	Convocation à l'Assemblée paroissiale	
28	Bruit et conflits de voisinage	
29	Information sur la qualité de l'eau en 2025	
31	Loto des enfants	
33	Épicerie / Self de Botterens	
36	Fenêtres de l'Avent 2025	

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 - 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 - 19.00 heures
 mercredi 09.00 - 12.00 heures
 jeudi 09.00 - 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch

caisse@botterens.ch

☎ 026 921 18 37



Conseil Communal - Législature 2021/26

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG / ABVH
Eau potable
Epuration des eaux
Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz
079 394 61 43
info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Culture et tourisme
Protection civile - ORCOC
Option Gruyère

Michael Richoz
076 398 23 52
technique@botterens.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Energie
Ordre public et naturalisations
Démoustication
Place de jeux des Botteneys

Olivier Risse
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.00 - 19.00 heures
- mercredi 14.30 - 17.30 heures (du 01.05 au 31.10)
- jeudi 17.00 - 19.00 heures
- samedi 09.00 - 11.00 heures
13.30 - 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

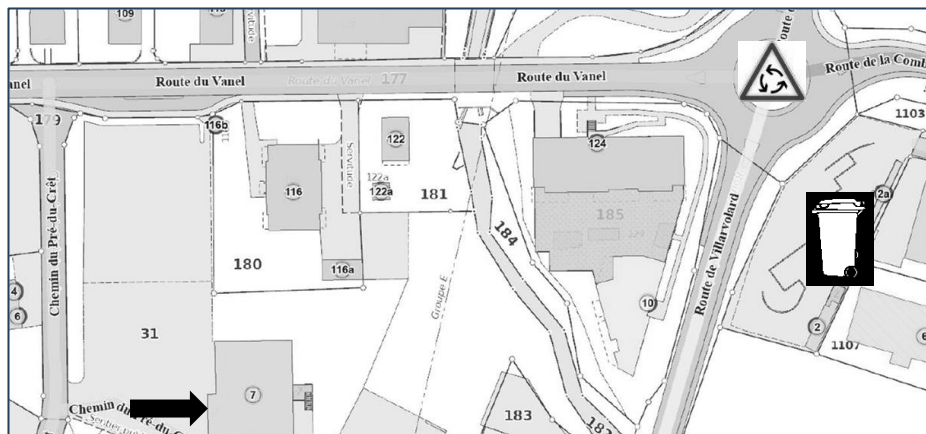
Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de l'administration communale à Corbières - ch. Pré-du-Crêt 7.



Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes gens se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 - Villarbeney	079 905 48 37
Chammartin Yaëlle 2009	
La Rochetta 18 - Botterens	077 466 62 35
Magnin Romane 2009	
Chemin de Châtel 40 - Botterens	077 269 54 90
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 - Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Eline 2010	
Ch. de Châtel 28 - Botterens	077 404 61 56

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Ecole maternelle "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01 / <https://maternelle-arcenciel.ch/>

L'école maternelle Arc-en-ciel à Botterens accueille les enfants de 2,5 ans à 4,5 ans les mardis et/ou jeudis. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

REPARATIONS SERRURES

Sur porte bois et métal pour privés et commerces

DANS **L'URGENCE** 079 332 40 62

nikfab.monney@bluewin.ch

CONSTRUCTIONS METAL **BARRIERES**

Escaliers, portes, portails, fer forgé, divers travaux

MONNEY N.

Sàrl fondée en 1995

Blessoné 10 - B O T T E R E N S 026 912 40 62



ENSEMBLE,
FAISONS BRILLER
L'ÉNERGIE LOCALE

GESA
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

Infos « Seniors » - Calendrier des activités 2026

Après-midis ludiques

Chaque premier lundi du mois



de 14h00 à 16h00 à la salle communale

Venez passer un moment convivial et détendu autour de



jeu de cartes



votre tricot



thé & café

ou toute autre activité selon vos envies !



5 janvier 2026, parties de cartes & galettes des Rois

Prochains rendez-vous

13 avril - 4 mai - 1^{er} juin - 6 juillet - 7 septembre - 5 octobre - 2 novembre et 7 décembre 2026

Pour tous renseignements

☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois



de 09h00 à 11h00
départ depuis le parking en face du bureau communal



parcours accessibles et adaptés

Bonne humeur et échanges au rendez-vous !



20.01.2026

Prochains rendez-vous

24 mars - 21 avril - 19 mai - 22 septembre - 20 octobre - 17 novembre et 1^{er} décembre 2026

Pour tous renseignements

☎ Jean-Claude Auderset 078 708 42 07

Soupe de chalet à la place de jeu

Le lundi 15 juin 2026 la commission Seniors vous servira une délicieuse soupe de chalet à la place de jeu des Botteney. Vous pourrez vous inscrire dans le courant du mois de juin auprès de Rachel Risse 079 519 77 90 ou de Murielle Ruffieux 079 845 90 62.



Sortie en car



Une sortie conviviale en car d'une journée sera organisée le jeudi 25 juin 2026. Vous recevrez de plus amples informations en temps voulu, mais réservez déjà cette date !

Dîner et loto de Noël 2026

Le dîner-loto de Noël 2026 aura lieu le lundi 14 décembre 2026 dès 11h30. Au menu : apéritif, repas et loto ! Les inscriptions auront lieu en temps voulu auprès de Serge Jaquet 079 427 82 86.



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION GRUYÈRE
ET SUIVEZ L'ACTUALITÉ
LOCALE EN DIRECT

Un moment chaleureux pour nos seniors

Dîner & loto de Noël - 15 décembre 2025

Le lundi 15 décembre, les Seniors de la commune se sont retrouvés pour un dîner suivi d'un loto, organisé par la commission Seniors+.



Dans une ambiance chaleureuse et détendue, les participants ont partagé un agréable repas, ponctué de rires et d'échanges.



Serge, Murielle, Jean-Claude et Rachel

La commission Seniors+ remercie chaleureusement toutes les personnes présentes.

Ces moments sont précieux !

Procès-verbal de la dernière Assemblée communale

Salle communale, mardi **16 décembre 2025**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	M. Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	39 citoyennes et citoyens
<u>Scrutateurs</u>	MM. Jacques Aebischer et Emile Raboud
<u>Excusés</u>	Mme Rachel Risse, MM. Sébastien Gillard, Guy Buchmann, François Tornare, Antoine Barras, Cédric Ruffieux et Francis Romanens
<u>Secrétaire</u>	Mme Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2025
2. Budget 2026
3. Présentation du plan financier
4. Nomination d'un nouvel organe de révision
5. Modification des statuts de l'Association « Secours Sud Fribourgeois »
6. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée du budget 2026. En préambule il souhaite la bienvenue à M. Stéphane Bugnard qui a pris ses fonctions de caissier communal le 1^{er} septembre dernier.

Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 5 décembre 2025 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des excusés et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale ni du caissier. 39 citoyennes

et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal, ceci n'étant pas le cas M. le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2025

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de novembre 2025. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Mme C. Vonlanthen estime que le montant de Fr. 11'000.- dédié à l'entretien de la place de jeux est exorbitant. Elle en demande le détail.

M. le Président répond que le détail effectif sera connu et communiqué à l'Assemblée des comptes.

M. M. Richoz précise qu'il s'agit d'un montant budgétisé et que celui-ci ne représente pas forcément la dépense réelle.

Mme C. Vonlanthen trouve que ce montant est très important d'autant plus que la place n'est pas très bien entretenue.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Approbation : ce procès-verbal est approuvé à mains levées avec une abstention

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Budget 2026

2.1 Budget de résultats 2026

Le Président cède la parole au caissier communal, M. S. Bugnard pour la présentation du budget de résultats 2026.

Le caissier débute la présentation du budget de résultats 2025 et donne des explications là où des différences importantes sont intervenues en regard des comptes 2024 et du budget 2025.

Au chapitre 6, Mme B. Müller demande si l'abandon du projet de signalétique pour un montant de Fr. 12'000.- concerne le projet relatif à la limitation de la vitesse et au temps de stationnement évoqué lors de précédentes assemblées.

M. le Président répond par la négative. Cet investissement est toujours d'actualité. Ce montant de Fr. 12'000.- retiré du budget de fonctionnement concerne l'installation de panneaux « bienvenue » à l'entrée des villages. Il s'avère que la procédure d'autorisation est beaucoup trop complexe. Le Conseil communal a décidé de ne pas poursuivre ce projet.

Mme R. Blanc estime que le montant de Fr. 56'000.- porté au chapitre « Transports publics » est très élevé pour trois bus par jour.

Le caissier répond qu'il s'agit de charges liées, réparties entre l'ensemble des communes selon différents facteurs et pas forcément en fonction de l'offre en desserte.

M. C. Vonlanthen fait remarquer qu'au Pâquier le village bénéficie d'une offre en desserte importante, avec un bus ou un train toutes les demi-heures.

A la question que faire pour améliorer la situation dans la commune, M. le Président répond que la commune a déjà fait part de son mécontentement aux TPF. Il y a lieu sinon de se manifester lors de la consultation annuelle et publique de l'horaire.

Le caissier ajoute que les choses auront tendances à évoluer à l'avenir car le canton se rend petit à petit compte qu'il ne suffit plus seulement de répercuter les charges sur les communes.

M. S. Bugnard conclut la présentation du budget de résultats en communiquant le déficit budgétisé pour 2026 s'élevant à Fr. 94'185.95. Il relève que les revenus liés aux impôts sont estimés sur la base de la statistique cantonale et que les impôts irréguliers ne sont pas réellement anticipables. La variation totale en regard du budget 2025 est essentiellement due à l'apparition des charges de prestations complémentaires qui représentent approximativement 80% de l'augmentation des charges totales.

Le Président remercie M. S. Bugnard pour la présentation de ce budget et sollicite le préavis de la commission financière.

M. X. Rime fait lecture du préavis favorable de la commission financière, laquelle invite les citoyennes et citoyens à adopter le budget de résultats 2026 tel que présenté.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de résultats 2026 tel que présenté de se prononcer à mains levées.

Approbation : ce budget est approuvé à mains levées et à l'unanimité

Le Président remercie l'Assemblée de sa confiance et redonne la parole à M. S. Bugnard pour la présentation du budget des investissements 2026.

2.2 Budget des investissements 2026

M. S. Bugnard début la lecture du budget des investissements 2026 en citant les investissements réalisés et reportés.

Au chapitre « Trafic et Télécommunications » un nouvel investissement est prévu :

a) Réfection revêtement routier traversée de Botterens

M. le Président indique que l'Etat de Fribourg entend procéder courant 2026 au remplacement de la couche de revêtement phono-absorbant entre la boulangerie et la fin du village de Botterens en direction de Bataille. Les travaux éditaires, à savoir pépites, les marquages et les passages piétons sont toutefois à charge de la commune ainsi que la modification des trottoirs traversant afin de supprimer des passages piétons. Ces travaux sont devisés à Fr. 76'000.-, investissement financé par des propres moyens.

M. C. Leu demande quels passages piétons seront supprimés.

M. le Président répond qu'il s'agit de ceux situés à la route de Blessoné et à la route du Chamois. Ils seront remplacés par un trottoir traversant.

Mme C. Vonlanthen demande qu'est que sont les pépites.

M. le Président répond qu'il s'agit du matériau de couleur rose au milieu de la route.

M. J.-P. Widmer demande la raison de cette réfection.

M. le Président répond que le revêtement est au mauvais état (fissuré) et que la couche de phono-absorbant n'est plus efficiente.

M. J.-P. Widmer demande si le coût total des travaux est connu.

M. le Président répond que le remplacement du revêtement devrait atteindre les Fr. 400'000.- à 450'000.-.

M. G. Ruffieux constate que la durée de vie de ce type de revêtement n'est pas très longue puisque la route a été refaite il y a seulement 10 ans.

M. le Président répond qu'un entretien est nécessaire tous les 7 à 15 ans afin que la couche de base ne soit pas atteinte.

M. G. Ruffieux trouve qu'une durée de vie de 10 ans pour un revêtement c'est peu.

M. J. Barras en conclut que l'Etat demande la réfection de ce revêtement alors que tout le monde cherche à faire des économies.

M. J.-P. Widmer demande quelle entreprise sera mandatée pour ces Fr. 76'000.-.

M. le Président répond que pour les pépites il faudra faire appel à une entreprise spécialisée comme Traceroute. M. le Président ajoute que l'Etat demandera plusieurs offres pour l'ensemble des travaux, y compris ceux à charge de la commune.

Mme J. Curty demande les conséquences en cas de refus de l'investissement par l'Assemblée.

M. le Président répond que les travaux seront reportés mais qu'en attendant la route s'usera d'autant plus et qu'il faudra peut-être à terme insister pour une intervention urgente. Cet investissement fait partie d'un programme d'entretien et la commune a tout intérêt à s'y tenir.

M. le Président cède la parole à la commission financière pour son préavis.

M. X. Rime fait lecture du préavis favorable de la commission financière, laquelle recommande à l'Assemblée communal d'approuver cet investissement de CHF 76'000.- pour la réfection du revêtement routier.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de CHF 76'000.- pour la réfection du revêtement routier de la traversée de Botterens ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Approbation : ce budget est approuvé à mains levées avec 7 avis contraires et 2 abstentions

M. Bugnard clôt la présentation de ce budget des investissements 2026.

2.3 Préavis de la commission financière

M. le Président remercie le caissier pour son travail et invite l'Assemblée à adopter à présent l'ensemble du budget 2026.

A cet effet, il sollicite une nouvelle fois le préavis de la commission financière.

M. X. Rime fait lecture du préavis favorable de la commission financière, laquelle recommande à l'Assemblée communal d'adopter le budget de résultats et d'investissements 2026 tels que présentés ce soir.

2.4 Approbation

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de résultats 2026 et le budget des investissements 2026 de se prononcer à mains levées.

Approbation : ce budget de résultats et d'investissements 2026 est approuvé à mains levées avec un avis contraire

M. le Président poursuit avec le point suivant.

3. Présentation du plan financier

Le caissier indique que la commune doit établir à titre d'information à l'intention de l'Assemblée une planification financière.

Le plan financier 2026-2023 est projeté à l'écran.

M. S. Bugnard relève qu'il s'agit principalement d'un outil de pilotage. La marge de manœuvre reste réduite. Ce document est voué à évoluer et sera régulièrement mis à jour.

M. J.-C. Schick demande – pas seulement pour le plan financier mais de manière générale - s'il est possible à l'avenir de mettre en évidence les charges liées avec des couleurs afin de savoir clairement où se situe la marge de manœuvre de la commune.

M. S. Bugnard prend note de cette demande et répond que cela est bien entendu faisable à l'avenir.

M. F. Ruffieux demande si le canton ou la commune ont tenu compte des pics de charge à venir au niveau régional, comme le nouveau CO ou les futurs EMS. Ces chiffres ont-ils été interprétés et prévus dans le plan financier ou est-ce le canton qui a transmis ces informations.

M. S. Bugnard indique qu'une partie des chiffres étaient déjà existants dans le plan financier présenté ce soir mais bien entendu, dans l'idéal il faudrait tenir compte de l'ensemble des futures charges à venir. Cependant, l'exercice s'avère très complexe quand il n'y a ni maîtrise des coûts, ni des délais.

M. O. Risse ajoute qu'une planification financière spécifique pour les homes existe mais que celle-ci change presque tous les mois en fonction des besoins ou d'autres paramètres (délais, procédures, etc.).

Il n'y a pas d'approbation, l'attribution de l'Assemblée étant d'en prendre acte.

4. Nomination d'un nouvel organe de révision

M. le Président cède la parole à la commission financière pour ce point.

M. X. Rime indique que la Loi sur les finances communales et son ordonnance traitent du contrôle externe de la comptabilité et des comptes par un organe de révision. La commission financière propose un organe de révision externe à l'Assemblée qui le désigne pour le contrôle de 1 à 3 exercices. Les reconductions

de mandat sont possibles mais la durée totale du mandat ne peut excéder 6 ans consécutifs.

La commission financière propose de confier ce mandat à la Fiduciaire Ruffieux à Bulle pour un montant de Fr. 4'500.- TTC.

Approbation : cette proposition est approuvée à mains levées et à l'unanimité.

5. Modification des statuts de l'Association « Secours Sud Fribourgeois »

M. O. Risse indique que les délégué-e-s des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée. Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Les modifications portent sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent cette association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

M. L. Thiébaud demande si la taxe non-pompier pour les épouses des pompiers est maintenue ou abolie.

M. O. Risse répond que la taxe actuelle est maintenue. Il n'y a pas de changement de tarif non plus.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts modifiés de l'Association « Secours Sud Fribourgeois » de se manifester à mains levées.

Approbation : ces modifications statutaires sont approuvées à mains levées avec 2 avis contraires et 3 abstentions

6. Divers

Le Conseil communal souhaite faire quelques communications :

Jardin illégal à Villarbeney

M. le Président indique que concernant le jardin illégal devant être démolie à Villarbeney, le Conseil communal informe l'Assemblée que ce dossier a été repris en mains par l'Etat, plus précisément par la DIME. La commune a été officiellement désistée de ce dossier. La DIME traite cette affaire avec la plus grande attention et conformément à ses instructions, le Conseil communal n'est pas autorisé à fournir davantage d'informations. Il ne s'agit en aucun cas de rétention d'informations ou d'un manque de transparence de la part de la commune. Il est d'usage, lorsqu'une **procédure est en cours**, de ne pas diffuser des informations de manière dispersée. La manière et le moment de la communication relève désormais exclusivement de la DIME qui est le seul interlocuteur habilité à communiquer sur ce dossier. Les éventuelles remarques ou questions ce soir à propos de cette affaire seront protocolées et le Conseil communal en prendra acte. Il ne sera pas en mesure d'y répondre durant cette assemblée.

PSEM / Gravière Champ Vuarin

Comme indiqué lors de la précédente Assemblée, le Conseil communal a fait usage de son droit d'être entendu dans le cadre des modifications du plan directeur cantonal et la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM). Il souhaitait connaître les conséquences de ces modifications pour le site de Champ-Vuarin.

Rappel de la situation : le PSEM modifié prévoit que le site de « Champ-Vuarin », retenu en tant que secteur prioritaire dans la planification de 2024, se retrouve amputé de la moitié nord de sa surface, laquelle est située à proximité d'une zone d'activités. Dès lors que le nouveau secteur n'atteint plus le volume minimal exploitable d'au moins 500 000 m³, il est retiré des secteurs du PSEM. Le Conseil d'Etat prévoit d'adopter ce PSEM en février 2026, lequel devrait être ensuite transmis à la Confédération pour approbation en mars 2026.

Le Conseil communal a rencontré une délégation du Conseil d'Etat le 6 octobre 2025.

Lors de cette séance le Conseil communal a posé les questions principales suivantes :

- Que se passe-t-il si le tribunal fédéral déboute les opposants et confirme la validité du permis d'exploiter pour la gravière ?
- Quel sera l'impact financier sur la commune pour la démolition de la route de Champ-Vuarin ?
- Qu'advient-il de la zone de gravière qui n'est pas remblayée ? Qui payera la modification du PAL ? Quand ?

Le Conseil d'Etat n'a pas été en mesure de confirmer ou d'infirmer la caducité du permis d'exploiter pour Champ Vuarin. Le procès-verbal de la séance stipule que : « *un avis juridique sera demandé afin de pouvoir répondre clairement aux questions posées par le Conseil communal. M. Steiert charge le SeCA d'effectuer une séance avec la Commune ciblée sur ces aspects, qui ne relèvent pas directement du PSEM* ».

Dans le courriel accompagnant l'envoi du procès-verbal de cette rencontre, le Conseil d'Etat a indiqué au Conseil communal que : « *En ce qui concerne le site de Champ-Vuarin, nous comprenons votre besoin de pouvoir communiquer des informations claires à l'Assemblée communale de décembre prochain. Cela étant, après échange avec la section juridique de notre service, il paraît prématuré de produire un avis juridique sur la situation de la gravière sans connaître la décision du Tribunal fédéral. La section juridique estime qu'une décision devrait tomber bientôt et dès lors nous vous proposons d'attendre d'entre connaître la teneur. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous recontacter sitôt la décision du Tribunal transmise, afin de discuter ensemble des conséquences juridiques de la décision, quelle qu'elle soit.* »

En résumé, l'avenir du site de Champ-Vuarin est toujours incertain. Gravière ou pas gravière ? Personne n'est aujourd'hui en mesure de répondre avec certitude à cette question, pas même le Conseil d'Etat.

Le Conseil communal reviendra vers les citoyennes et citoyens dès qu'il obtiendra les réponses à cette question.

Local de la place de jeu

M. M. Richoiz indique que pour donner suite aux différents souhaits exprimés lors des dernières assemblées communales ainsi qu'aux diverses demandes reçues en cours d'année, le Conseil communal a décidé de faire un pas en direction des familles de la commune en révisant le règlement d'utilisation de la place de jeu.

Dès 2026, le local situé à la place de jeu pourra être mis à disposition, sur demande préalable, aux citoyens et citoyennes de la commune, exclusivement dans le cadre d'un événement familial (anniversaire, baptême, première communion, etc.) concernant un ou plusieurs enfants du ménage âgés de 0 à 12 ans (jusqu'à la fin de la scolarité primaire).

Il s'agit d'un premier pas destiné à répondre aux besoins des familles avec de jeunes enfants, tout en veillant à respecter le cadre d'utilisation de la place de jeu. En effet, celle-ci n'a pas vocation à accueillir des fêtes privées en soirée, notamment afin de préserver la tranquillité du voisinage. De plus, l'éclairage public s'éteint automatiquement à 22h, ce qui rendrait toute activité tardive inappropriée. Les modalités et conditions d'utilisation précises seront diffusées sur le site internet de la commune en début d'année 2026.

Mme C. Vonlanthen prend la parole au nom des Seniors qui n'ont toujours pas reçu de réponse de la part de la commune pour l'utilisation du local le jeudi après-midi pour jouer aux fléchettes. Les joueurs ne sont pas d'accord de se constituer en amicale, car sinon tout le monde pourra venir jouer. D'expérience il est insupportable que des professionnels se joignent à eux. Les Seniors jouent pour le plaisir uniquement.

M. M. Richoz ne comprend pas son désagrément. Dans les échanges qu'il a eus avec Mme C. Vonlanthen il lui avait clairement demandé que les joueurs de l'amicale viennent se présenter auprès du Conseil communal afin de discuter ensemble de leurs besoins et de pouvoir désigner un responsable/répondant officiel. Le Conseil communal ne peut pas faire circuler ainsi des clés. M. M. Richoz réitère cette invitation.

Mme C. Vonlanthen en prend note et prendra rendez-vous. Elle relève ensuite qu'une armoire extérieure de rangement a été installée pour eux mais qu'ils n'ont toujours pas la clé.

M. M. Richoz répond que l'ensemble de ces points seront discutés lors de l'entrevue et une clé remise officiellement le cas échéant. La commune se doit d'avoir une certaine structure.

La parole est à présent aux citoyennes et citoyens.

Mme C. Uldry demande si au vu des charges à venir le Conseil communal envisage une augmentation du taux d'imposition.

M. le Président répond que cela n'est pour le moment pas prévu.

M. C. Meyer demande quel est le planning pour les investissements encore en attente.

M. le Président répond que pour la route des Baumes, le dossier devrait être repris en mains dès début 2026 par les améliorations foncières, ceci pour une question de subventionnement. Le collecteur de l'Epenetta devrait être mis à l'enquête courant 2026. S'agissant du projet de trottoir le dossier va très certainement être encore ralenti à cause des acquisitions de terrains à coordonner. Mais M. le Président l'assure, le dossier avance.

Quant au concept de signalisation, M. D. Macheret indique qu'il reste à présent à transmettre le dossier à Fribourg mais qu'auparavant il faut rédiger des justificatifs pour chaque signaux. Il va s'y atteler dès le début de l'année 2026.

Mme B. Müller s'interroge quant à la nécessité de limiter les places de parc.

M. le Président répond que ponctuellement la situation pose problème, comme en hiver par exemple

Mme R. Blanc revient sur la signalisation 30 km/h prévue au Chemin de Châtel.

M. le Président répond que la zone 30 km/h prévue sera uniquement une zone conseillée/volontaire. Elle ne sera pas officielle.

Mme R. Blanc a constaté un trou/affaissement sur la chaussée après la ferme au Chemin de Châtel. Elle demande s'il est possible de le signaler avec un marquage par exemple.

M. R. Ruffieux répond que ce trou sera rebouché ou, dans l'immédiat, signalé avec un marquage.

Mme R. Blanc demande qui est chargé du déneigement. Il semblerait que la neige n'ait pas été bien poussée au bord de la chaussée lors du dernier épisode neigeux et que de la neige ait été laissée devant certaines entrées.

M. le Président rappelle que le principe du déneigement est de dégager en priorité les routes.

Mme R. Blanc relève qu'à l'époque le travail était mieux fait. La neige des accès était reprise et dégagée dans le pré.

M. le Président tient à préciser que le dernier épisode neigeux évoqué était très important et que M. Valentin Charrière fait son possible. Il prend toutefois acte des remarques de Mme R. Blanc et relayera celles-ci à M. V. Charrière.

Mme R. Blanc a constaté qu'il n'y avait presque plus de gravier au Chemin du Vany-Blanc après le virage. C'est en endroit facilement gelé.

M. le Président en prend note.

M. J.-P. Widmer demande si le trafic de cet été à la gravière de Verschaux à Villarbeney est bien dû au chantier Rolex.

M. le Président confirme.

M. J.-P. Widmer demande si la commune de Botterens perçoit des indemnités pour les nuisances occasionnées.

M. le Président répond par la négative. La commune ne peut pas prétendre à une rémunération étant donné qu'il ne s'agit pas d'une exploitation de matériaux mais d'une mise en dépôt temporaire liée au chantier Rolex. S'agissant de la terre sur la route, la balayeuse passe régulièrement.

M. C. Meyer demande jusqu'à quand va rester la limitation de vitesse à 60 km/h car plus rien ne se passe maintenant.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une autorisation délivrée par la police, laquelle restera installée jusqu'à révocation. A noter qu'il n'y a toutefois normalement pas de contrôle radar.

M. C. Meyer rappelle qu'il y a un accès existant et demande la raison de ce second accès via la route cantonale.

M. le Président répond qu'il s'agissait d'absorber le nombre important de camions.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h00 en souhaitant à toutes et tous de très Belles Fêtes de fin d'Année.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

Rétrospective décembre 2025-janvier 2026



St-Nicolas 06.12.2025



Verrée des Rois 03.01.2026



Messe de Noël 24.12.2025



Photos Rachel Risse & Caroline Bourgois

Paroisse St-Claude de Botterens

ASSEMBLEE PAROISSIALE

Les paroissiens et paroissiennes actifs, suisses et étrangers, dès l'âge de 16 ans révolus, de la paroisse catholique St-Claude de Botterens sont convoqués en **assemblée paroissiale ordinaire** le

**le mercredi 29 avril 2026 à 19h30
à la salle communale de Botterens**

Tractanda :

1. Bienvenue et prière
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 16 avril 2025
(il ne sera pas lu mais mis à disposition des participants trente minutes avant l'ouverture de l'assemblée)
3. Comptes 2025
 - Compte de fonctionnement
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
4. Budget de fonctionnement 2026
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. Divers

Le Conseil de paroisse

Bruit et conflits de voisinage

Contrairement à une croyance répandue, les nuisances sonores ne sont pas plus autorisées pendant la journée que durant la nuit.

Chacun doit ainsi prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réduire le bruit. La loi ne prévoit pas de seuil défini pour identifier un bruit excessif, cependant, des situations pour lesquelles le bruit n'est pas évitable sont admises.

Les exemples suivants permettent de mieux comprendre cette distinction :

Bruit admissible	Bruit excessif
Tondeuse à gazon entre 7 et 20 heures les jours ouvrables	Machines de jardinage après 20 heures ou les dimanches et jours fériés
Cris d'un bébé	Cris d'enfants qui jouent à l'extérieur après 22 heures
Aspirateur en journée	Ménage bruyant durant les heures nocturnes
Travaux de bricolage ponctuels les jours ouvrables entre 7 et 22 heures	Travaux entre 22 et 7 heures ou les dimanches et jours fériés

D'autre part, le Conseil communal recommande à chacun d'adopter des règles de bon sens et de savoir-vivre, en tenant compte du cadre de vie, du quartier et des activités des voisins.

Il est ainsi conseillé d'éviter l'utilisation de la tondeuse ou d'autres appareils bruyants durant les heures de repas, en particulier en 12 et 13 heures.



Info Eau 2025

Selon l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, eau de source et eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive. Les échantillons des analyses effectuées en 2025 répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

1. Dureté totale de l'eau en degrés français :

La dureté totale de l'eau est de 21,8 degrés français.

Appréciation	Dureté totale en degrés français	Dosage de poudre à lessive
Très douce	0-7	---
Douce	7-15	--
Moyennement douce	15-25	-
Assez dure	25-32	+
Dure	32-42	++
Très dure	+ de 42	+++

2. Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est de 3.5 mg/l.

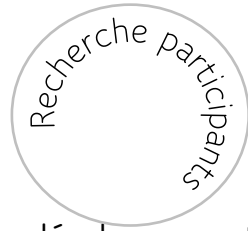
3. Provenance de l'eau :

L'eau potable provient de la source des Baumes à Villarbeney et des captages d'EauSud du Pont de Roc et de Grandvillard.

4. Traitement :

Source des Baumes Villarbeney	UV
Pont du Roc EauSud	UV
Grandvillard EauSud	UV
Hauteville	UV

5. Renseignements complémentaires : Administration communale



Etude sur le microbiote, le sommeil et le développement de votre enfant

Nous étudions si la prise de probiotiques (bonnes bactéries) et de prébiotiques (nourriture pour ces bactéries) en plus du lait maternel peut avoir une influence positive sur le sommeil et le développement de l'enfant.

Critères d'inclusion

Votre enfant...

- boit le lait maternel
- a un poids de naissance supérieur à 1500 g

Scannez le code QR pour plus d'informations !



L'équipe de recherche de l'Université de Fribourg pour NapBiome se tient à votre disposition.

napbiome@unifr.ch

076 724 87 33

Cercle scolaire

Broc
otterens



Conseil des parents

Dimanche 26 avril 2026 à 16h à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Broc

Venez nombreux tenter votre chance dans la bonne humeur au grand Loto des enfants en faveur des élèves du **cercle scolaire de Broc-Botterens** organisé par le corps enseignant et le Conseil des parents !

Prix du carton : CHF 6.-

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

**A gagner : de nombreux lots principalement destinés
aux enfants !**

**LE CONSEIL DES PARENTS
DE BROC-BOTTERENS**

Broc, février 2026

**EDITION
2026**

pour les enfants de 7 à 15 ans
13-17.07.2026 / 17-21.08.2026

TESTE BOUGE DÉCOUVRE



**INSCRIS
TOI...**



tpf
●●●

**DU 06 AU 20
AVRIL 2026**
SUR
PASSVACGRUYERE.CH

Self de Botterens – Informations

♥ Je suis heureuse de vous informer que je suis désormais la nouvelle repreneuse du self de Botterens.

- 👉 Pour le moment, rien ne change
- 🕒 Les horaires restent les mêmes
- 🌿 Le self continue dans le même esprit

🍕 Idées à venir prochainement

- 🍕 Des pizzas
- 🍲 Des plats cuisinés à l'emporter
- ☕ Un coin café, si l'autorisation est accordée

📅 Vos idées comptent

- 📝 Un carnet de suggestions est à votre disposition
- 💬 N'hésitez pas à y noter vos envies, idées ou propositions

📁 Un mot en toute simplicité concernant le paiement

- ♥ Je mets beaucoup de cœur, de temps et d'énergie dans cette aventure
- 🤝 Je fonctionne avant tout sur la confiance
- 💡 Merci de jouer le jeu et de penser au paiement lorsque vous utilisez le self
- ♥ Ce lieu fonctionne grâce au respect mutuel et à l'honnêteté de tous
- 🏠 Pour les personnes qui n'ont pas de carte, une solution pour le paiement en liquide est en cours de mise en place

✨ L'essentiel reste simple : merci d'être honnêtes

📹 Pour information, les locaux sont sous vidéosurveillance

🌙 Merci de respecter les voisins, surtout en soirée

🏠 Merci de prendre soin des lieux

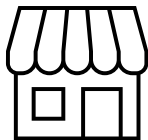
🧼 Merci de laisser l'endroit propre

😊 Chacun fait un petit geste, et cela fait une grande différence

⚠️ Dans un souci de respect pour tous, en cas de non-respect de l'ordre, de la propreté ou des horaires, les horaires pourraient être redéfinis, impliquant une fermeture en soirée

💖 Merci pour votre confiance, votre respect et votre présence et au plaisir de vous accueillir au Self de Botterens.

Claude Schlegel



*Epicierie de Botterens - Self 24/24 & 7/7
Route de Botterens 87
1652 Botterens*

Produits frais, locaux et essentiels, disponibles à toute heure.



FERME

DE LA

FIN DU CHÊNE,

Elevage caprin et fromagerie artisanale

Famille Christine Ruffieux-Gremaud

Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS

026 921 14 22

fermedelafinduchene.jimdo.free.com



- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons. Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Bastien Ecabert

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Fenêtres de l'Avent



MERCI